

Remboursement trop perçu pourtant signalé à mon employeur

Par **Toni**, le **01/04/2014** à **01:21**

Bonjour à tous,

Tout d'abord, je vais tenter d'expliquer ma situation le plus brièvement possible.

Voilà plusieurs mois que je travaille pour un même employeur. Toutefois, une erreur a été commise sur ma paie dès mon deuxième mois de travail (en octobre). En fait, mon salaire a été compté deux fois sur ma fiche de paie. Malheureusement, je ne me suis aperçue de cette erreur qu'en voyant ma paie de décembre. Durant ce mois là j'ai changé d'échelon. Mais le montant reçu me paraissait quand même élevé. Doute justifié puisque je recevais le double de ma paie + le paiement rétroactif de mon nouvel échelon. [s]j'ai aussitôt contacté le service des ressources humaines qui a consulté mon dossier et qui m'a garanti que j'avais le bon salaire.[/s]

La semaine dernière, le service des RH m'a contacté pour me dire que du mois d'octobre jusqu'au mois de mars, j'ai reçu un trop perçu... qui était pourtant bien visible sur la paie de mois de décembre que j'ai signalé.

Ma question est donc : suis-je tenu de rembourser ce trop perçu qui a duré des mois en sachant que j'en avais informé mon employeur? Je suis loin d'avoir les fonds nécessaires pour rembourser ce montant et je ne dispose plus de cet argent. Puis-je contester cette requête légalement? D'après moi, il y a double préjudice : j'ai dépensé l'argent et on m'a assuré qu'il n'y avait pas d'erreur alors qu'elle aurait dû être détectée sur ma feuille de paie. Quels sont mes recours?[s][/s]

Je vous remercie de m'éclairer sur la question, je suis paniqué.

Par **Muppet Show**, le **01/04/2014** à **13:56**

bonjour,

petit point de la charte à prendre en compte :

N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un

professionnel.

Cordialement